

Trophées des Initiatives Remarquables

« Villages de caractère d'Ardèche »®

Appel à candidatures 2019

1/ Rappel du contexte :

La démarche « villages de caractère » a été lancée en 1996 par le Département de l'Ardèche autour de 3 objectifs :

- la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis à fort caractère identitaire ;
- la réalisation d'un produit touristique qui valorisera l'ensemble du territoire ardéchois ;
- la mise en réseau des villages pour permettre des projets communs et en assurer l'animation.

Le réseau « villages de caractère », développé et animé depuis une vingtaine d'années successivement par le Conseil Général puis l'Agence de Développement Touristique, constitue aujourd'hui un des éléments forts de l'attractivité touristique de notre département. Le label « Village de caractère d'Ardèche »® correspond à des critères d'excellence, en termes de mise en valeur du patrimoine et d'accueil touristique. Il permet de conforter l'offre culturelle et patrimoniale de la destination « Ardèche ».

L'année 2018 a permis d'enclencher une collaboration avec l'Agence pour le développement des métiers d'art qui a transmis à tous les artisans d'art un cahier des charges visant à créer un trophée récompensant les initiatives remarquables des villages de caractère ainsi que de leur Office de Tourisme. Ce partenariat réussi, nous incite à renouveler l'opération pour 2019.

2/ Objectif :

Récompenser à travers un trophée, créé par un professionnel des métiers d'art :

- un « Village de caractère » ayant réalisé un ou plusieurs investissement(s) remarquables, contribuant ainsi à la concrétisation des objectifs de la charte liée au label ;

- un Office de Tourisme ayant mené une ou plusieurs actions remarquables d'accueil et d'information des visiteurs, en faveur du ou des « Village(s) de caractère » de son territoire d'intervention ;
- un habitant voire des habitants d'un « Village de caractère » ayant contribué à la mise en valeur de son/leur cadre de vie, en écho aux critères de la Charte liée au label précité.

3/ Opérations éligibles :

- **catégorie « investissements »** : toute opération d'aménagement, de valorisation ou encore de préservation, réalisée par une commune labellisée « Village de caractère d'Ardèche », qui participe d'une optimisation de l'attractivité du village et des conditions d'accueil de ses visiteurs, en cohérence ;
- **catégorie « accueil et information des visiteurs »** : toute opération menée par un Office de Tourisme en direction des visiteurs du ou des « Village(s) de caractère » de son territoire d'intervention ;
- **catégorie « initiative des habitants pour l'amélioration du cadre de vie »** : toute initiative innovante et originale mise en œuvre par un ou des habitants (occupant une résidence principale ou secondaire dans un village de caractère ; regroupés le cas échéant au sein d'un collectif ou d'une association) visant à animer, promouvoir le village, à embellir le cadre de vie.
- **pour les deux premières catégories :**
 - l'éligibilité peut être étendue le cas échéant à toute opération qui aurait été réalisée sous la responsabilité d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, en tant que « pouvoir adjudicateur » (maître d'ouvrage) ;
- **pour toutes les catégories :**
 - les opérations devront avoir été réalisées entre juin 2018 et septembre 2019.

4/ Modalités de dépôt et de transmission des candidatures :

Un **formulaire**, annexé au présent appel à candidatures, est à **compléter** :

- par les communes, pour la **catégorie « investissements »** : **annexe 1** ;
- par les Offices de Tourisme, pour la **catégorie « accueil et information des visiteurs »** : **annexe 2** ;
- le cas échéant, par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale concerné (annexe 1 ou 2).
- par le ou les habitants, pour la catégorie « **initiative citoyenne pour l'amélioration du cadre de vie** » : **annexe 3**

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au **lundi 9 septembre 2019,**

- par courrier : Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, Pôle Développement, Gislaine Gacon, 4 cours du palais, 07000 PRIVAS
- par mail : gislaine.gacon@ardeche-guide.com

Renseignements complémentaires : Gislaine Gacon, 04.75.64.08.12.

5/ Modalités d'instruction des candidatures et de remise des trophées :

Les candidatures seront examinées par un jury constitué par l'A.D.T., et qui se réunira en septembre 2019.

Les trois trophées concernés seront officiellement remis aux lauréats, en présence des professionnels des métiers d'art qui les auront réalisés, lors de la réunion plénière des « Villages de caractère », qui se tiendra au cours du dernier trimestre 2019.